

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes de Nozay, Guémené Penfao, Saint Vincent des Landes,
Moisdon la Rivière et Saint Julien de Vouvantes**

Par arrêté préfectoral n° 2014/BPUP/120 du 15 décembre 2014, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par le Syndicat mixte du bassin versant du Don, 9 rue de l'Eglise, 44170 Nozay, concernant l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la déclaration d'intérêt général des travaux du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Don, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.211-7, L.214-1 à L.214-6.

Les travaux auront lieu sur le territoire des communes de Nozay, Auessac, La Chapelle Glain, Conquereuil, Derval, Grand Auverné, Guémené Penfao, Issé, Jans, Juigné les Moutiers, Louisfert, Lusanger, Marsac sur Don, Massérac, Moisdon la Rivière, Petit Auverné, Saint Julien de Vouvantes, Saint Vincent des Landes et Treffieux.

Cette enquête aura lieu **du jeudi 8 janvier 2015 au lundi 9 février 2015 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, dans **les communes de Nozay, Guémené Penfao, Saint Vincent des Landes, Moisdon la Rivière et Saint Julien de Vouvantes**.

Mme Françoise BELIN, attachée principale de la Ville de Nantes, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean-François LECLERC, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Nozay, Guémené Penfao, Saint Vincent des Landes, Moisdon la Rivière et Saint Julien de Vouvantes où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Nozay (11 rue Alexis Letourneau, BP35, 44170).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants en mairies de :

- NOZAY le jeudi 8 janvier 2015 de 8h30 à 12h00
- GUEMENE PENFAO le lundi 12 janvier 2015 de 14h00 à 17h00
- SAINT VINCENT DES LANDES le jeudi 22 janvier 2015 de 14h30 à 17h30
- MOISDON LA RIVIERE le jeudi 29 janvier 2015 de 9h00 à 12h00
- SAINT JULIEN DE VOUVANTES le vendredi 6 février 2015 de 9h00 à 12h00
- NOZAY le lundi 9 février 2015 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Nozay, Auessac, La Chapelle Glain, Conquereuil, Derval, Grand Auverné, Guémené Penfao, Issé, Jans, Juigné les Moutiers, Louisfert, Lusanger, Marsac sur Don, Massérac, Moisdon la Rivière, Petit Auverné, Saint Julien de Vouvantes, Saint Vincent des Landes et Treffieux, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Syndicat mixte du bassin versant du Don, 9 rue de l'Eglise, 44170 Nozay, téléphone : 02.40.79.51.47.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.